



Erreur du commerçant en ma faveur

Par **mi75ke**, le **20/02/2017** à **16:35**

Bonjour,

Il y a 1 semaine, je me suis rendu dans un magasin pour acheter un ordinateur en exposition. Après être passé à la caisse le vendeur s'est rendu compte qu'il manquait le câble d'alimentation. Il m'a proposé le remboursement.

Le caissier a fait un remboursement sur ma carte bancaire.

2 semaines après le magasin appelle et me laisse un message me disant que le caissier m'a remboursé 2 fois le montant de l'ordinateur et bien sûr en me demandant de venir faire le remboursement.

Je me suis rendu compte qu'après l'appel du magasin en consultant mon compte bancaire.

Que dit la loi en la matière ?

merci pour vos réponses.

Par **morobar**, le **20/02/2017** à **16:55**

Bonsoir,

La loi dit que l'erreur ne crée aucun droit.

En refusant la répétition, vous vous exposez à des poursuites judiciaires et aux frais connexes.

Par **22pirouettes**, le **21/02/2017** à **14:02**

Bonjour

Dans cette situation, vous ne vous posez pas la question du cas inverse ou le magasin vous prélève deux fois?

Je suppose que vous feriez tout pour être remboursé.

L'honnêteté doit être dans les deux sens.

Bonne journée.

Par **jos38**, le **21/02/2017** à **14:17**

bonjour. le pire est que Mi75ke parle de loi. sans doute espérait-il qu'au bout de 15 jours, la loi interdisait de réparer l'erreur